

Muret, le 01/12/23



Le d.d.f.p.t

Objet : Mini-stages EREA Muret

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :

Nicolas BORDE
Directeur Délégué aux
Formations
Professionnelles et
Technologiques

Téléphone :

05 61 51 96 96
Télécopie

Courriel :

Ddfpt.0311240e
@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

40 avenue Louis Pasteur
31600 MURET

L'EREA Muret lance sa campagne de mini stages d'immersion. Elle se déroulera du **lundi 15 Janvier au Vendredi 05 Avril 2024.**

A cette occasion nous offrons à vos élèves la possibilité de venir découvrir, sur **½ journée** les formations suivantes (***une formation par élève***) :

- CAP MAH : Métier de l'agriculture - Horticulture
- CAP JP : Jardinier Paysagiste
- CAP PSR : Production et Service en Restauration

Pour inscrire un de vos élèves à un mini stage dans notre établissement et faciliter l'organisation de leur accueil, je vous remercie de respecter la procédure suivante :

- 1) **Prendre contact avec le DDFPT**, M. BORDE N., afin de convenir d'une date/horaire d'accueil en fonction de la formation souhaitée.

Contact: ddfpt.0311240e@ac-toulouse.fr ou 0561519696

- 2) Une fois la date de mini stage retenue, **télécharger** la **convention de mini stage** et la **fiche de renseignements** sur l'ENT de notre établissement.

- 3) **Nous retourner les documents** complétés et signés par mail ou par courrier au plus tard **1 semaine** avant la date d'accueil de l'élève.

La <u>journée « Portes Ouvertes »</u> se déroulera Samedi 27 avril 2024 de 9 h à 12 h.
--

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Stage d'immersion
(à compléter par la famille du stagiaire)

ÉREA DE MURET

ELÈVE :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Établissement fréquentée actuellement :

Classe fréquentée actuellement :

Nom du Responsable Légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**En cas d'urgence, l'ÉREA s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche e nous donnant les numéros de téléphone suivants :**

Tél :

Tél du père(portable) : Tél travail du père :

Tél de la mère (portable) : Tél travail de la mère :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement d'accueil (allergie, diabète...) :

Date :

Signature des parents ou du responsable légal :

**CONVENTION
MINI STAGE D'IMMERSION**

Établissement d'accueil	E.R.E.A. de Muret 40 avenue Louis Pasteur - BP 302 - 31605 MURET Tel : 05 61 51 96 96 - Fax : 05 61 51 96 97 0311240e@ac-toulouse.fr		
Établissement d'origine	Établissement : Adresse : Code postal : Ville : Tél : E-mail : à l'attention de :		
Elève stagiaire	Nom :		Prénom :
	Date de naissance :		Classe : 3°
Responsable légal de l'élève stagiaire	M/Mme Adresse : Tél :		
	Tél :		
Problème médical * • à remplir obligatoirement	OUI/NON		PAI

Description mini stage

Champ professionnel étudié dans l'établissement d'origine :

L'élève devra venir avec sa tenue (préciser si impossible)

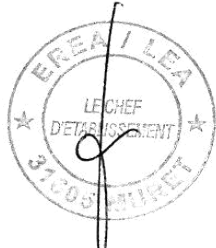
Date d'accueil au Lycée :	CAP
Heure d'accueil au Lycée :	

L'élève souhaite-t-il prendre son repas dans l'établissement (4.10€)		
Si " OUI "	Prise en charge par l'établissement d'origine	
	Prise en charge par la famille	
	à régler à l'arrivée de l'élève dans l'établissement auprès du CPE chargé de l'accueil	

Assurances :

Établissement d'origine:
Établissement d'accueil : Contrat MAIF n° 1965727N

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 6 articles ci-joints

Le chef d'établissement d'origine	Le professeur principal	L'élève stagiaire	Les responsables de l'élève stagiaire	Le chef d'établissement d'accueil
Date :	Date :	Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature	Signature	Signature
				

- Article 1 :** Le mini-stage est une séquence d'observation qui a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation
Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire
- Article 2 :** Le mini-stage est organisé en 3 phases :
- Une phase préparatoire conduite au sein du collège d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal. L'établissement d'origine s'engage à mettre à la disposition de l'élève un document préparatoire qu'il doit renseigner impérativement
 - La phase de mini-stage à proprement parler qui se déroule au Lycée. L'élève stagiaire est intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel ou technologique. L'élève sera observateur et n'utilisera en aucun cas de machine dite "dangereuse" au regard du Code du Travail.
 - Une phase d'exploitation du mini-stage de retour à l'établissement d'origine.
- Article 3 :** L'élève s'engage :
- A se présenter au Lycée à la date et à l'heure prévue
 - A respecter les règles de fonctionnement du Lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du stage
 - A suivre les activités proposées pendant le mini-stage
- Article 4 :** La visite de l'élève est soumise à l'autorisation des parents ou de son représentant légal. Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :
- A assurer le déplacement de l'élève à l'établissement d'accueil
 - A venir chercher l'élève à l'établissement d'accueil, si besoin est, à tout moment durant le mini-stage
 - Si l'élève déjeune dans l'établissement et si la prise en charge n'est pas assurée par l'établissement d'origine, à remettre à l'élève la somme nécessaire au règlement du repas
 - A informer l'établissement d'origine en cas d'absence au mini-stage
- Article 5 :** Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève sera placé sous l'entière autorité du Directeur, il devra se conformer strictement aux instructions et aux consignes données. L'établissement d'accueil s'engage :
- A informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement professionnel, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion
 - A informer l'élève sur les conditions générales de formation à l'EREA
 - A assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux diverses activités, à s'assurer qu'il n'utilise pas de machines dangereuses
 - A informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage
 - A informer l'établissement d'origine en cas d'absence ou d'accident survenu à l'élève pendant le mini-stage, à charge du collège de prévenir sa famille
- Article 6 :** L'établissement d'origine s'engage :
- A faire parvenir la convention dûment renseignée huit jours avant le stage
 - A aider l'élève dans la préparation du mini-stage et dans son exploitation au retour
 - A régler le coût de la restauration et de l'hébergement en cas de non-paiement par le responsable légal
 - Le Chef d'établissement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée du mini-stage
 - A informer l'établissement d'accueil en cas d'absence au mini-stage
 - A remettre à l'établissement le PAI si il y en a un